

PROCES VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU : 6 MAI 2015

Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18

Nombre de membres du bureau communautaire présents : 14

Procurations : 2 – Monsieur Alain GODARD donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CALLAIS et Monsieur Joël BAUDY donne procuration à Monsieur Denis THOMASSIN

Date de convocation : 29 avril 2015

Date d'affichage :

L'an deux mille quinze, le 6 mai

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé

Secrétaire de séance : Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH

Membres du bureau communautaire :

| COMMUNES | MEMBRES TITULAIRES | PRESENTS | POUVOIRS | EXCUSES | ABSENTS |
|----------------------|-----------------------------|----------|----------|---------|---------|
| OCHEY | Philippe PARMENTIER | X | | | |
| VANNES LE CHATEL | Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH | X | | | |
| MONT LE VIGNOBLE | Jean Pierre CALLAIS | X | X | | |
| GIBEAUMEIX | Denis KIEFFER | X | | | |
| FAVIERES | Jean Pierre ARFEUIL | X | | | |
| BATTIGNY | Denis THOMASSIN | X | X | | |
| BLÉNOD LES TOUL | Maurice SIMONIN | X | | | |
| BARISEY LA COTE | Pascal CHRISTOPHE | X | | | |
| MOUTROT | Guy CHAMPOUGNY | X | | | |
| CREZILLES | Patrick AUBRY | X | | | |
| ALLAMPS | Jean François BALTARD | | | | X |
| ABONCOURT | Joël BAUDY | | | X | |
| BULLIGNY | Bertrand DELIGNY | X | | | |
| COLOMBEY LES BELLES | Michel HENRION | X | | | |
| COLOMBEY LES BELLES | Adolphe REGOLI | X | | | |
| SAULXURES LES VANNES | Pascal KACI | X | | | |
| GEMONVILLE | Alain GODARD | | | X | |
| BAGNEUX | Germain GRANDJEAN | X | | | |

Autre personne présente : Xavier LOPPINET

Ordre du jour

1 – Développement social et solidarité

- 1.1 – BC 2015-0699 : co financement pour l'acquisition d'un rétinographe – prévention sante
- 1.2 – Information / réflexion lancée par le groupe de développement social pour porter un projet collectif de couverture santé
- 1.3 – BC 2015-0709 - avenant à la convention d'objectif avec l'association familles rurales intercommunale ciel

2- Développement Economique

- 2.1 – BC 2015-0700 – Forma Presta Santé – demande de location du local 3 – Relais En Prave
- 2.2 – BC 2015-0701 - SILI FORM demande de location local 1 bâtiment-relais En Prave pour un bail commercial
- 2.3 – Information : proposition d'actions prioritaires sur la Communauté de Communes avec E.P.F.L
- 2.4 – BC 2015-0702 – Renouvellement du Conseil d'Administration de L'EPFL

3 - Tourisme

- 3.1 – BC 2015-0710 - Location du restaurant de la base de loisirs intercommunale de Favières
- 3.2 – Information sur les acquisitions concernant l'équipement mobilier du restaurant de la Base de Loisirs

4- Services aux communes

- 4.1 – BC 2015-0703 - groupement de commandes papier 2016-2019
- 4.2 – BC 2015-0704 - Demande de subvention à ECOFOLIO
- 4.3 – BC 2015-0705 - Adoption du programme local de prévention des déchets de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et Sud Toullois
- 4.4 – BC 2015-0706 - renouvellement de la convention RECYLUM
- 4.5 – BC 2015-0707 - validation du marché relatif au groupement de commande « agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) 2015 pour les établissements recevant du public

5 – Moyens Généraux

- 5.1 – Information : Préparation des travaux de la CLECT sur le transfert de compétence « document d'urbanisme »
- 5.2 – BC 2015-0708 – demande de participer à la consultation organisée par le CDG54 pour la mise en place d'un contrat assurance santé groupe
- 5.3 - BC 2015-0711 – Demande de subvention D.E.T.R au titre du PLU

6 – Informations diverses

- 6.1 – Réflexion sur le lancement d'une procédure de révocation
- 6.2 - Date des prochains bureaux

1 – DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE

1.1 – BC 2015-0699 - CO FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN RETINOGRAPHE – PREVENTION SANTE

Le Vice-Président précise que la communauté de communes participe au financement du rétinographe, projet porté par le cabinet d'orthoptiste de Colombey, Mme BIGOT.

Le conseil régional a validé le projet de co financement à hauteur de 1500€, cependant, les modalités de versement ne prévoit pas le portage par un maître d'ouvrage privé. Le projet doit se rattacher à une collectivité. Aussi, afin de bénéficier de la subvention, il est proposé que la communauté de communes signe une convention de partenariat avec le professionnel de santé afin de percevoir la subvention et reverser le montant de la subvention allouée par le Conseil Régional à Mme Bigot.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité

ACCEPTENT de porter la subvention allouée par le conseil régional pour le projet de financement du rétinographe afin de le reverser à Mme BIGOT, orthoptiste de Colombey

AUTORISENT le président à signer la convention de partenariat entre le conseil régional, la communauté de communes et le professionnel de santé, Mme Bigot

AUTORISENT les inscriptions budgétaires au chapitre c/67 en dépense nécessaires pour mettre en œuvre l'encaissement et le reversement de la subvention au chap c/77.

1.2 – REFLEXION SUR UNE MUTUELLE SANTE INTERCOMMUNALE

Les personnes sans couverture santé complémentaire sont en augmentation. Des communes ont proposé des mutuelles « santé » communales pour répondre aux demandes d'aide au paiement de complémentaires santé. Interpellé à ce sujet, le pôle développement social a effectué quelques recherches et pris des contacts. Le Vice Président porte à la connaissance des élus cette nouvelle piste de travail.

1.3 – BC 2015-0709 - AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES INTERCOMMUNALE CIEL

Le Vice-Président précise que conformément à la convention d'objectif 2013-2015, signé avec l'association, un avenant est établi annuellement pour préciser le montant de la subvention allouée pour l'année en cours en fonction des actions mises en œuvre.

Bilan 2014 et projets 2015

L'association Familles Rurales Intercommunale CIEL est un partenaire important dans la mise en œuvre de plusieurs actions de la charte de développement de la communauté de communes, notamment en développement social et solidarité sur l'axe B « contribuer à améliorer les conditions de vie des habitants ».

La première action est le **Relais d'assistantes maternelles** « les p'tits bouts de Pays ». Son action pour 2014, représente : 82 assistantes maternelles utilisatrices (51%), 84 temps d'activité sur le territoire, 125 contacts de parents et des formations pour les assistantes maternelles ou les parents. Le projet a innové avec du prêt de jeux pour les assistantes maternelles.

Seconde action importante, les **lieux d'accueil parents enfants** fonctionnent à Blénod-les-Toul, Vandeléville, Colombey-les-Belles, Ochey et Saulxures-les-Vannes. Ils ont touché 96 enfants (soit environ 20% des enfants de moins de trois ans du territoire) de 82 familles sur 169 séances. L'expérience sur les nouveaux lieux de Blénod-les-Toul et Vandeléville, menée sur 18 mois touche à son terme le 30 juin 2015. Un comité de pilotage le 21 mai statuera sur les suites à donner.

Les autres actions sont :

- **Mobilité Solidaire** qui permet en mobilisant des bénévoles, le déplacement de publics fragiles, par exemple des personnes âgées sur les animations conduites par l'ergothérapeute de proximité.
- **Espaces de Vie Sociale** : Kiosque info jeunesse, point info familles, temps d'échange et d'informations parents-enfants; Famille-école-enfant
- **Contrat local d'accompagnement à la vie scolaire (CLAS)** qui suit une quinzaine de jeunes lors de leur entrée en 6^{ème} au collège de Colombey.

Bilan financier 2014 et prévisionnel 2015

| Actions conventionnées 2014 | Subvention prévue | Subvention versée sur le réalisé |
|---|-------------------|----------------------------------|
| Relais d'assistantes maternelles (RAM) Espace de vie sociale (EVS) : Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) Action Familles / Ecole / Enfants Action Parents / Enfants Actions entre parents Kiosque Info Jeunesse Point Info Familles Contrat local d'accompagnement à la vie Scolaire (CLAS) Mobilité solidaire | 54 723€ | 48 934€ |

| Actions conventionnées 2015 | Subvention prévue |
|---|-------------------|
| Relais d'assistantes maternelles (RAM) Espace de vie sociale (EVS) : Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) Action Familles / Ecole / Enfants Action Parents / Enfants Actions entre parents Kiosque Info Jeunesse Point Info Familles Contrat local d'accompagnement à la vie Scolaire (CLAS) Mobilité solidaire | 54 445€ |

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse signée avec la CAF, la communauté de communes percevra 11 885€ sur les actions RAM et LAPE.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire,

PRENNENT ACTE du bilan financier 2014

APPROUVENT le bilan prévisionnel 2015

APPROUVENT les nouvelles actions 2015 et le nouveau plan de financement 2015 et valident la subvention prévue pour 2015 à hauteur de 54 445€

2- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 – BC 2015-0700 - LOCATION DU RESTAURANT DE LA BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE DE FAVIERES

Après présentation des deux candidats ayant répondu à l'annonce pour l'exploitation sous forme de bail dérogatoire du restaurant de la base de loisirs, les membres du bureau expriment leur préférence pour l'équipe de MM. Martinez et Daoud.

La société qui exploitera le restaurant doit être enregistrée dans les prochains jours sous forme de SAS avec le nom de « Brasserie du Lac ».

Les membres du bureau après en avoir délibéré

DECIDENT de retenir la demande de location de l'équipe M.Martinez/M.Daoud

AUTORISENT le Président à signer un bail dérogatoire de 35 mois, à compter du 05 juin 2015 avec un loyer de 1000€ HT/mois avec la SAS qu'ils vont créer spécifiquement pour la gestion du restaurant de la base de loisirs ainsi que tout document découlant de la présente décision.

2.2 – BC 2015-0701 - SILI FORM DEMANDE DE LOCATION LOCAL 1 BATIMENT-RELAIS EN PRAVE

Le Vice-président rappelle que les élus du bureau communautaire réunis le 5 novembre 2014 avaient donné un accord de principe à M.HUGUEL, gérant de SILI FORM, pour signer un bail commercial de 9 ans au terme de son bail précaire (30 juin 2015).

Les membres du bureau après en avoir délibéré

CONFIRMENT l'accord de signer un bail commercial de 9 ans avec la société SILI FORM à compter du 1^{er} juillet 2015 pour un montant de loyer de 610 € HT/mois.

AUTORISENT le Président à signer tout document découlant de la présente décision.

2.3 – E.P.F.L – PROPOSITION D’ACTIONS PRIORITAIRES SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

1/ DAUM :

Présentation des 2 bâtiments à démolir (bureaux et vestiaires sur les parcelles 1099 et 1090). Date de libération des bureaux imprécise à ce jour (fin 2015, début 2016) : à préciser dès que possible. Dossier à présenter au CA de l’EPFL de septembre pour une prise en charge à 100% par l’EPFL, les élus du bureau donnent un accord de principe dans le prolongement de ce qui a été fait dans le passé pour accompagner la restructuration du site. Les élus souhaitent faire une visite

Crassier : la pollution semble contenue à ce jour, des mesures sont entreprises actuellement par DAUM (pose d’une clôture...). Pas de volonté de l’EPFL de se substituer à DAUM pour acquérir et dépolluer mais peut accompagner la maîtrise d’ouvrage pour la recherche des solutions techniques permettant de minimiser les coûts. La DREAL est seule compétente et aura le rôle de « juge de paix » concernant les mesures de dépollution à mettre en œuvre.

2/ Victoria Timber :

Présentation des évolutions du dossier depuis 2013. Pas de ventes effectuées à ce jour et site toujours ouvert impliquant des risques pour les personnes et des risques environnementaux (dépôts sauvages). Droit de préemption des 2 communes.

L’EPFL maintient (malgré le rapport de la DREAL positif qui s’appuie sur une étude assez ancienne) qu’il est nécessaire de connaître plus finement le site et d’avoir une vision claire par rapport aux problématiques environnementales. L’EPFL propose de relancer l’étude de pollution des sols selon le même montage qu’en 2013 (12 000 € max, soit 20% du coût total, de participation de la CC). Pas d’action de l’EPFL sans cette étude qui permettra aussi d’avoir des arguments pour négocier au mieux avec le propriétaire.

En l’état, la délibération du 11 avril 2013 permettrait de lancer les choses, mais les crédits n’ont pas été reportés sur le BP 2015. Les élus du bureau valident la décision de relancer le débat devant les membres du conseil communautaire afin de déterminer la position de la CC par rapport à ce site.

3/ BFP :

Information sur ce site de 4 ha en maîtrise d’ouvrage privée (Maître DONNAIS) et qui est inoccupé depuis 3 ans. Pas d’actions à mettre en place sur ce site estimé à 350 000€ qui peut encore intéresser d’éventuels repreneurs dans des activités autour du bois-énergie. Problème du gaz de ville qui n’est pas présent à Favières.

4/ Dépôt de munitions Crépey :

Pas d’actions particulières sur ce site appartenant au ministère de la Défense et très mal connu de tous. L’EPFL essaie de contacter les personnes pour connaître la situation juridique de ce site, ses caractéristiques et son devenir possible.

5/ Gare de Barisey :

La voie est toujours en service, pas d’intervention possible de l’EPFL

Prochaines étapes :

- Présentation des 2 dossiers prioritaires sur lesquels il serait possible d’agir à court terme (DAUM et Victoria Timber) lors de la réunion en préfecture du 18 mai
- Visite à organiser par la suite sur les 2 sites afin de mieux appréhender les 2 dossiers et leurs enjeux

2.4 – BC 2015-0702 - RENOUELEMENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE L’EPFL

Le Président présente la demande du Préfet de Région de représentation de la communauté de communes auprès de l’Etablissement Public Foncier de Lorraine, il s’agit de désigner un membre titulaire et un membre suppléant à l’assemblée compétence afin d’élire deux membres titulaires et deux membres suppléants du conseil d’administration de l’EPFL.

Cette assemblée est convoquée **le 19 mai 2015 à 10h à Metz**, préfecture de la Moselle.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Jean-Pierre CALLAIS pour représenter la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, à l’assemblée compétente pour élire deux membres titulaires et deux membres suppléants du conseil d’administration de l’EPFL.
- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Pierre CALLAIS en qualité de **candidat titulaire** représentant des autres établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre visés au 1^od) de l’article 5 du décret du 7 mars 1973 modifié
- **DÉSIGNE** M. Jean-Pierre ARFEUIL **candidat suppléant** représentant des autres établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre visés au 1^od) de l’article 5 du décret du 7 mars 1973 modifié.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

3 - TOURISME

3.1 – BC 2015-0710 - LOCATION DU RESTAURANT DE LA BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE DE FAVIERES

Après présentation des deux candidats ayant répondu à l'annonce pour l'exploitation sous forme de bail dérogatoire du restaurant de la base de loisirs, les membres du bureau expriment leur préférence pour l'équipe de MM. Martinez et Daoud.

La société qui exploitera le restaurant doit être enregistrée au greffe du tribunal de commerce dans les prochains jours sous forme de SAS avec le nom de « Brasserie du Lac ».

Les membres du bureau après en avoir délibéré

DECIDENT de retenir la demande de location de l'équipe M.Martinez/M.Daoud

AUTORISENT le Président à signer un bail dérogatoire de 35 mois, à compter de début juin 2015 avec un loyer de 1000€ HT/mois avec la SAS qu'ils vont créer spécifiquement pour la gestion du restaurant de la base de loisirs ainsi que tout document découlant de la présente décision.

PRENNENT acte du projet d'engagement de caution signé par les gérants.

3.2 – CONSULTATION MARCHES MOBILIER ET EQUIPEMENT PROFESSIONNEL DU RESTAURANT DE LA BASE DE LOISIRS

Il est prévu d'équiper le restaurant Maison du Lac de matériel professionnel (cuisine, bar, terrasse)

Marché équipement pro LMH Total HT : 5506 €

Marché mobilier (terrasse) Métro Total HT : 10 040 €

4– SERVICES AUX COMMUNES

4.1 – BC 2015-0703 - GROUPEMENT DE COMMANDES PAPIER 2016-2019

Le Président précise que le groupement mis en place pour les commandes de papier arrive à échéance au 31/12/2015. Aussi, afin de proposer à nouveau ce service aux structures du territoire, permettant ainsi de bénéficier de prix dégressifs et d'une facilité administrative dans le suivi de la procédure de marchés publics, il convient de lancer une nouvelle procédure.

Il est précisé que les groupements de commande, dépourvus de personnalité morale, permettent aux acheteurs publics de coordonner et de regrouper leurs achats pour réaliser des économies d'échelle et aussi choisir le ou les mêmes prestataires. Les seuils à prendre en considération sont ceux qui sont applicables aux marchés et accords cadre des collectivités territoriales.

Il doit être désigné un pouvoir adjudicateur à la fonction de coordonnateur dont le rôle varie suivant la convention constitutive du groupement.

De plus, le CMP impose la création d'une commission d'appel d'offres, sauf si celle du coordonnateur est désignée comme commission du groupement, ou lorsque le groupement n'a vocation qu'à passer un marché à procédure adaptée ; dans ce dernier cas, les modalités d'attribution du marché devront être précisées dans la convention constitutive du groupement

Cette consultation pour la fourniture de papier sera lancée dans le cadre d'un marché à bons de commandes sur 4 ans, conformément au code des marchés publics, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Le principe de la constitution d'un groupement de commandes nécessite la désignation d'un coordonnateur qui aura en charge le suivi administratif afférent à la passation du marché. Aussi, il est proposé que la Communauté de commune soit le coordonnateur.

Par ailleurs, et comme le permet le code des marchés publics dans son article 8, la commission d'appel d'offres du groupement de commandes sera celle du coordonnateur, les communes devront un représentant.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire,

APPROUVENT la création d'un groupement de commandes relatif à la fourniture de papier

APPROUVENT la convention constitutive du groupement de commandes,

AUTORISENT le Président à signer toutes les conventions constitutives avec les structures adhérentes,

APPROUVENT l'adhésion de la communauté de communes au groupement de commandes relatif à la fourniture de papier sur une durée de 4 ans soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

ACCEPTENT le rôle de coordonnateur tel que défini dans les conventions constitutives,

DESIGNENT Monsieur Pascal CHRISTOPHE, en qualité de titulaire, Monsieur Guy CHAMPOUGNY en qualité de suppléant pour siéger lors des commissions d'appel d'offres du groupement de commandes.

AUTORISENT le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

4.2 – BC 2015-0704 - DEMANDE DE SUBVENTION ECOFOLIO

Le Vice-Président précise que l'éco-organisme Eco-folio a lancé un appel à projet, la communauté de communes a souhaité proposer sa candidature, en partenariat avec la CC Moselle et Madon.

Il s'agit de densifier le parc de conteneurs d'apport volontaire, afin de rapprocher le service des habitants et d'augmenter les performances de tri.

Ce nouveau maillage permettra de capter des gisements actuellement présents dans les ordures ménagères et de diminuer la part de traitement de celles-ci.

Il est attendu d'augmenter de 10 kg/hab./an d'ici à fin 2016 (date de fin de projet) la performance de collecte des papiers des usagers. Cela permettra une augmentation des recettes dues à la vente de ces papiers (d'après les cours actuels, augmentation de 8 000 €) et une augmentation des soutiens de l'éco-organisme (simulation Eco-folio, augmentation de 3 000 €).

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

APPROUVENT la candidature de la communauté de communes du Pays de Colombey et Sud Toulous, en partenariat avec la CC Moselle et Madon, et la signature de la convention avec l'éco-organisme Eco-folio,
AUTORISENT le président à signer la convention.

4.3 – BC 2015-0705 - ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS DE LA CC DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS (CC PCST)

Le Vice-Président présente le programme Local de Prévention des déchets, en effet, le Grenelle de l'environnement et sa première loi sortie le 3 août 2009, fixe des objectifs en matière de gestion des déchets :

- Réduction de la production des Déchets Ménagers de 7% sur 5 ans, soit une diminution sur la collectivité de **7 kgs/an/hab**.
- Réduction de la part enfouie ou incinérée des déchets de 15% d'ici à 2020, soit une réduction de **440 tonnes** pour la Cc PCST
- Augmentation du recyclage matière pour atteindre 75% de recyclage des déchets d'emballages ménagers. La Cc PCST recycle aujourd'hui **65 %** de déchets d'emballages soit 59.6kgs/hab. Pour atteindre l'objectif du Grenelle, il est nécessaire **d'augmenter de 2kgs/hab/an** le recyclage de déchets.

Afin de répondre aux directives de réduction des déchets fixées nationalement par le Grenelle de l'environnement, il a été développé un plan local de prévention des déchets. Ce dernier se décline en un programme d'actions visant une réduction à la base de la production des déchets ménagers et assimilés.

Ce programme comportera une actions au moins par thématique principale :

1. Mobiliser les filières REP (responsabilité élargie du producteur) au service de la prévention des déchets
2. Augmenter la durée de vie des produits et lutter contre l'obsolescence programmée
3. Prévenir les déchets des entreprises
4. Prévenir les déchets du BTP
5. Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation
6. Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets
7. Lutter contre le gaspillage alimentaire
8. Poursuivre et renforcer des actions sectorielles en faveur d'une consommation responsable
9. Mobiliser des outils économiques incitatifs
10. Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
11. Déployer la prévention dans les territoires par la planification et l'action locales
12. Promouvoir des administrations publiques exemplaires en matière de prévention des déchets

Il est proposé l'adoption de ce programme local de prévention des déchets de la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulous.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité

APPROUVENT l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulous à un Plan Local de Prévention déchets

AUTORISENT la communauté de communes à mettre en place les actions nécessaires.

AUTORISENT le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce plan.

AUTORISENT le Président à signer tous les documents découlant de cette décision, notamment.

4.4 – BC 2015-0706 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RECYLUM

La convention entre la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulous (CCPCST) et RECYLUM a pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre la collectivité et RECYLUM pour la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) provenant des ménages, ou des commerces et industries dans la mesure où ceux-ci sont de nature et de quantité équivalentes à ceux des ménages.

RECYLUM a obtenu le renouvellement de son agrément en tant qu'éco-organisme coordonnateur pour la période 2015-2020 (nouveau cahier des charges et nouveau barème).

En conséquence, la CCPCST est tenue de signer une nouvelle convention avec l'éco-organisme, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2015, pour la durée du nouvel agrément (01/01/2015-31/12/2020).

Les changements sont les suivants :

- Augmentation de l'ordre de 20% en valeur des soutiens financiers aux collectivités compte tenu de l'élargissement de leur base de calcul,
- Simplification des critères d'éligibilité et d'accès,
- Renforcement des mesures de lutte contre les vols et pillages des DEEE,
- Dans le cadre des collectes de proximités organisées par l'éco-organisme référent (Eco-systèmes), allocation d'un soutien au titre des agents d'accueil.

Pièces jointes :

- Convention et annexes

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire,

APPROUVENT le renouvellement de la convention avec l'éco-organisme RECYLUM

AUTORISENT le président à signer la convention RECYLUM pour la période du 01.01.2015 au 31.12.2020

4.5 – BC 2015-0707 - validation du marché relatif au groupement de commande « Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) 2015 pour les Etablissements Recevant du Public

Vu la délibération de la Communauté de Communes du 4 février 2015 approuvant le groupement de commande et le rôle de coordinateur

Vu le rapport d'analyse des offres concernant le marché AD'AP, le Président précise que le prestataire retenu est QCS SERVICES de Vilizy dont le montant à engager pour la communauté de commune est de 1 350,00 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire :

PRENNENT ACTE que le prestataire retenu est QCS SERVICE

PRENNENT ACTE du montant de la prestation est de 1 350,00 € HT

AUTORISENT le Président à procéder aux dépenses et à exécuter le marché

5 – MOYENS GENERAUX

5.1 – PREPARATION CLECT

Les élus ont validé le power point qui sera présenté lors de la réunion de la CLECT du 13 mai et ont pu apprécier les différentes hypothèses de financement.

Il s'agit de répartir le coût annuel de 40 000€ (lissage sur 10 ans) en fonction du potentiel fiscal et à ponctionner à due concurrence sur les dotations de compensation.

5.2 – BC 2015-0708 - CONSULTATION CONTRAT GROUPE ASSURANCE SANTE

La contrat groupe de prévention de santé conclu avec le CNP arrive à échéance le 31/12/2015. Le président précise que la collectivité a la possibilité de charger le centre de gestion de lancer la consultation de mise en concurrence pour souscrire un contrat d'assurance santé. Le centre de gestion 54 pourra alors collecter les informations auprès de la CNRACL pour obtenir les statistiques relatives à la mise en place d'une convention de partenariat. Le centre de gestion pourra souscrire un contrat d'assurance pour son compte et mutualiser les risques afin d'obtenir des conditions plus avantageuses pour les collectivités. Le contrat est prévu pour 6 ans à compter du 01/01/2016.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

DECIDENT de charger le Centre de Gestion 54 de lancer des appels d'offres en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnées à l'art 88-2 de la loi du 26/01/1984,

5.3 - BC 2015-0711 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR AU TITRE DU PLUI

Le vice-président présente le projet de mettre en place un PLUI sur l'ensemble du territoire intercommunal. Le montant prévisionnel de l'élaboration d'un PLUI est estimé à 400 000€ ht, différents financeurs sont sollicités :

Etat au titre de la DGD : 30 000€ (7,5%)

Etat au titre de la DETR : 120 000€ (30 %)

ADEME : 20 000€ (5 %)

Conseil Régional : 20 000€ (5%)

Autofinancement : 210 000€ (52,5%)

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

AUTORISENT le président à présenter une demande de financement auprès des différents financeurs comme indiqué ci – dessus

AUTORISENT le président à solliciter l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 120 000 € et au titre de la DGD à hauteur de 30 000 €

AUTORISENT le président à signer tous les documents découlant de la présente décision.

6 – INFORMATIONS DIVERSES

6.1 – REFLEXION SUR LE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE REVOCATION

6.2 - DATE DES PROCHAINS BUREAUX

- 27 mai 2015
- 1^{er} juillet 2015
- CC 7 juillet 2015 à ABONCOURT

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

- 1.1 – BC 2015-0699 - co financement pour l'acquisition d'un rétinographe – prévention sante
- 1.3 – BC 2015-0709 - avenant à la convention d'objectif avec l'association familles rurales intercommunale ciel
- 2.1 – BC 2015-0700 – Forma Presta Santé – demande de location local 3 – relais En Prave
- 2.2 – BC 2015-0701 - SILI FORM demande de location local 1 bâtiment-relais En Prave
- 2.4 – BC 2015-0702 – Renouvellement du Conseil d'Administration de L'EPFL
- 3.1 – BC 2015-0710 - Location du restaurant de la base de loisirs intercommunale de Favières

- 4.1 – BC 2015-0703 - groupement de commandes papier 2016-2019
- 4.2 – BC 2015-0704 - Demande de subvention à ECOFOLIO
- 4.3 – BC 2015-0705 - Adoption du programme local de prévention des déchets de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et Sud Toulous
- 4.4 – BC 2015-0706 - renouvellement de la convention RECYLUM
- 4.5 – BC 2015-0707 - validation du marché relatif au groupement de commande « agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) 2015 pour les établissements recevant du public
- 5.2 – BC 2015-0708 – Consultation contrat groupe assurance santé
- 5.3 - BC 2015-0711 – Demande de subvention D.E.T.R au titre du PLU

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Philippe PARMENTIER

